

## DÉCISION DU PRÉSIDENT N°2024-011

du 08 mars 2024

Référence de la nomenclature issue de l'application « ACTES » : 111

*Le président de Haute-Corrèze Communauté,*

*Vu la délibération n° 2020-03-02 en date du 16 juillet 2020 relative à l'élection du président ;*

*Vu la délibération n° 2024-01-03 du conseil communautaire du 15 février 2024 portant modification des délégations de pouvoirs du conseil au président ;*

*Vu le marché n°2020063 portant Diagnostic des installations de production et de distribution d'eau potable - Etablissement d'un schéma directeur d'alimentation en eau potable ;*

### DÉCIDE

#### ARTICLE 1 : DÉSIGNATION

Dans le cadre du marché cité ci-dessus est approuvé l'avenant n°2 à intervenir avec :

#### **Groupement ARTELIA/IMPACT CONSEIL**

Parc Sextant – Bât D – 6-8 Avenue des satellites  
33 185 LE HAILLAN CEDEX

#### ARTICLE 2 : OBJET

La présente décision approuve la prorogation des délais d'exécution initialement contractualisés de la tranche ferme du marché.

Le marché n°2020063 a été attribué et notifié au groupement de bureaux d'études ARTELIA/IMPACT CONSEIL le 23/10/2020. L'ordre de service d'exécution a été signé le 18 janvier 2021 pour une durée de 3 ans, soit jusqu'au 18 janvier 2024.

Ce marché se découpe en 4 phases dont les durées d'exécution sont détaillées ci-dessous :

Phase 1 : Etat des lieux : recueil, analyse et synthèse des données	24 mois
Phase 2 : Propositions de scénarios de restructuration et d'optimisation	8 mois
Phase 3 : Programme opérationnel	4 mois
Phase 4 : Plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux	6 mois (en parallèle de la phase 2)

L'exécution des prestations s'effectuera comme suit :

Phase 1 :

- Date de début d'exécution : Lundi 18 janvier 2021
- Délai : 41 mois
- Date de fin d'exécution : **Mardi 18 juin 2024**

Phase 2 :

- Date de début d'exécution : Mardi 18 juin 2024
- Délai : 8 mois
- Date de fin d'exécution : **Mardi 18 février 2025**

Phase 3 :

- Date de début d'exécution : Mardi 18 février 2025
- Délai : 4 mois
- Date de fin d'exécution : **Mercredi 18 juin 2025**

Phase 4 :

- Date de début d'exécution : Mardi 18 juin 2024
- Délai : 6 mois
- Date de fin d'exécution : **Mercredi 18 décembre 2024**

**ARTICLE 3 : AMPLIATION**

La présente décision sera transmise à madame le sous-préfet d'Ussel, notifiée aux titulaires dudit marché et inscrite au registre des décisions.

Pour extrait conforme,  
À Ussel, le 08 mars 2024  
Le président,  
Pierre Chevalier

